

COMPTE- RENDU
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
COMITE DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE
DE CYCLOTOURISME
ANNEE 2024



SAMEDI 25 JANVIER 2025

SALLE DE CONFERENCE

MAIRIE

DE MARTIGUES

Le samedi 25 janvier 2015, à Martigues, les membres de l'association du Comité Départemental des Bouches-du-Rhône de cyclotourisme, représentés par leur président, se sont réunis dans la salle de Conférence de la Mairie de Martigues, prêtée gracieusement par M. le Maire, Gaby CHARROUX, en assemblée générale électorale sur convocation du président de l'association, Bruno CONFAIS.

Il a été établie une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée est présidée par Bruno CONFAIS, en qualité de président de l'association. Il est assisté par un secrétaire de séance, Jean-Claude SURIAN, en tant que secrétaire adjoint de l'association, ainsi que des membres Anne-Flore GRECH et Jean-Paul JOLY

MM. Jo SICCARDI et Mario BELLINI, vérificateurs aux comptes, régulièrement convoqués, sont présents.

31 clubs sur 58 possibles représentant 118 voix sur 194 voix possibles, étaient présents ou représentés.

Pour rappel, le quorum est obtenu avec plus de la moitié des clubs (29 clubs) et plus de la moitié des voix exprimables (97 voix) selon l'article 5 de nos statuts.

Tableau récapitulatif des Emargements :

	Nombre de Votants	Nombre de Voix	Nombre de Licenciés
Nombre d'électeurs inscrits	58	194	2 236
Nombre d'émargements	31	118	1 393
Taux de Participation	53,4 %	60,8 %	62,2 %

Le Quorum étant atteint avec **118 voix** sur 194 possibles, **soit 60,8 %**, et **31 clubs** présents ou représentés sur 58, **soit 53,4 %**, taux supérieur au 50% prévu par l'article 5 nos statuts, l'Assemblée Générale électorale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est rappelé par le président :

- 1. Rapport Moral**
- 2. Rapport Financier & Rapport des Vérificateurs aux comptes**
- 3. Rapport d'Activités**
- 4. Présentation des candidats**
- 5. Commission Jeunesse**
- 6. Commission Environnement & Séjour**
- 7. Commission Sécurité**
- 8. Commission Féminines**
- 9. Commission Communication**
- 10. Résultats des votes**
- 11. Récompenses**
- 12. Paroles aux invités**

1. MOT DE BIENVENUE - par le président Bruno CONFAIS

En préambule à l'Assemblée générale pour la saison 2024, Bruno CONFAIS, Président du Codep13 Cyclotourisme, demande une minute de silence à la mémoire de nos collègues cyclotouristes disparus pendant l'année 2024.

Il remercie le Président de Martigues Cyclotourisme, M. Régis BOURELLY et les bénévoles qui l'accompagnent, pour l'organisation logistique de cette Assemblée Générale Ordinaire, la ville de Martigues, Monsieur le Maire, Gaby CHARROUX pour le prêt de cette belle salle de conférence nous permettant de recevoir confortablement les présidents clubs du département.

Il remercie également pour leur présence MM. Mario BELLINI, Président du Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur, et Alain POUSSEL, Ex Président du Comité Départemental des bouches du Rhône, l'ensemble des Présidents des clubs du Codep13 présents, les présidents ayant adressés leur pouvoir permettant l'obtention du quorum.

Les remerciements sont également adressés à la Mme la Présidente du Conseil départemental des BdR, Martine VASSAL, au Comité Régional Région Sud de Cyclotourisme et la Fédération Française de Cyclotourisme, à l'Agence Nationale du Sport, la fédération pour le développement de la Vie associative du pour leur soutien financier, indispensable au bon fonctionnement de notre association, ainsi que quelques partenaires privés pour leur aide apportée dans la réalisation de notre projet « Ensemble à Vélo, à Paris en 2024 ».

2. PRESENTATION DU CLUB MARTIGUES CYCLOTOURISME :

Le Club de MARTIGUES CYCLOTOURISME immatriculé sous le n° fédéral 00792, affilié à la FFCT depuis de nombreuses années, qui fêtera ses cinquante ans en 2026, reste l'un des clubs les plus anciens et dynamique des Bouches du Rhône.

A ce jour l'effectif du club se compose de 69 adhérents se répartissant en 66 hommes et 3 féminines.

Deux sections cohabitent en harmonie au sein de l'association avec une section Route et une section VTT.

Rappel des prochaines manifestations du club pour 2025 :

- Le 22 juin 2025 : Concentration Route Souvenir Stanis KOWALCZYK
- Le 12 octobre 2025 : Concentration Route Souvenir Firmin ESTEBAN

3. RAPPORT MORAL – par le Président Bruno CONFAIS

3.1 La Sécurité :

Cette année encore, la sécurité reste notre préoccupation majeure à tous. Nous faisons le triste constat des accidents dont nous faisons l'objet.

L'interdiction du feu rouge clignotant à l'arrière de nos vélos ne fait qu'accroître le stress de beaucoup d'entre nous. Notre fédération par l'intermédiaire de Denis VITTEL, représentant national à la sécurité, a fait savoir aux plus hautes instances dirigeantes de notre pays notre inquiétude quant à cette interdiction.

3.2 La formation :

Celle-ci est bien présente au regard des nombreuses formations proposées par notre Délégué Régional à la Formation (DRF) Philippe GREFFE ainsi qu'au niveau départemental et plus particulièrement par l'organisation de la formation aux gestes de premiers secours organisée par Jean-Paul JOLY ici présent.

A cet effet, le CoDep 13 organise régulièrement une ou plusieurs sessions de formation aux gestes premiers secours, prises en charge financièrement par celui-ci à hauteur de 60 € par stagiaire

La première session aura lieu le 1er février prochain au siège du CSP d'Aix en Provence.

Une deuxième session sera planifiée courant deuxième semestre suivant la demande des clubs au plus près des demandeurs.

Il ne faut pas négliger cette formation qui pourrait en cas d'accident sauver des vies, même si nous souhaitons tous ne pas avoir à y recourir.

3.3 L'Accueil dans les clubs :

L'année 2024 a vu une stabilité au niveau du nombre de clubs. En effet 58 clubs, plus la représentation des indépendants, étaient affiliés durant cette saison 2024.

Nous devons poursuivre l'accueil dans les clubs pour maintenir, voire rajeunir les effectifs. Des solutions existent comme la convention de Pré-accueil, il ne faut pas hésiter à l'utiliser.

L'absence dans de nombreux clubs d'une section VTT / VTC / Gravel est pénalisante au niveau des effectifs.

Pour terminer son rapport moral, Bruno CONFAIS nous confirme qu'il ne briguera pas un nouveau mandat, mais qu'il a passé quatre très belles années à la présidence du Comité Départemental des Bouches-du-Rhône et qu'il remercie sincèrement les personnes élues au comité départemental pour leur confiance et leur aide tout au long de cette olympiade.

4. RAPPORT FINANCIER – par le Trésorier Jean-Claude SURIAN

4.1 LE RESULTAT :

Le résultat définitif de l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 est légèrement excédentaire avec un montant de **+1 540,80 €** que nous vous proposons de reverser dans le report à Nouveaux, sachant qu'il permettra de provisionner le futur projet du voyage itinérant « Ensemble à vélo, en 2028 », pour rejoindre la concentration nationale qui devrait être annoncée par la nouvelle équipe fédérale.

Cet excédent est dû principalement au résultat bénéficiaire du séjour (3 333 €) et des mécénats obtenus auprès de la Société Créactiv (1 000 €), du Crédit Mutuel, agence de Fos sur Mer (800 €) et de l'association des commerçants de Saint-Chamas (250 €). Ces recettes inattendues ont permis de diminuer la participation personnelle des **44 personnes** ayant fait le voyage itinérant Miramas-Paris pour participer à la concentration nationale « Ensemble à Vélo, à Paris en 2024 », le dimanche 2 juin 2024.

Vous noterez dans les produits exceptionnels, la somme de **3 000 €**, réserves accordées par le Comité de Direction en 2022, pour le projet du voyage itinérant de 2024 et rapprochées en 2024.

4.2 LES PRODUITS :

Les Produits comptabilisés au 31/12/2024 s'élèvent à **62 802,85 €** (pour **33 009,74 €** en 2023), se répartissant en vente de prestations Séjour & voyage EAV2024 (57%), Subventions ANS, FDVA, CG13 et FFCT (21%), Ristournes sur licences (9%), remboursements divers, intérêts livret A et dons (13%) :

- **70 – Vente Produits finis, Prestation de Service, marchandises :.. 37 971,00 €**
 - Participation Séjour & Voyage EAV..... 35 111,00 €
 - Vente Maillots:..... 2 860,00 €

- **74 – Subvention d'exploitation :.....10 138,00 €**
 - Subvention CG13..... 3 000,00 €
 - Subvention Agence Nationale pour le Sport (ANS) & FDVA..... 4 000,00 €
 - Subvention FFCT Aide sur Actions..... 1 608,00 €
 - Comité Régional Sud..... 1 530,00 €

- **75 – Autres produits de gestion courante :.....10 591,06 €**
 - Ristournes fédérales sur licences..... 6 012,75 €
 - Abandon de frais bénévoles..... 878,22 €

- Mécénats divers..... 3 284,13 €
- Remboursement divers Critérium Dept VTT (Codep84).....323,36 €
- Banque Crédit Mutuel Soutien Associatif :..... 92,60 €
- **76 – Produits financiers :**..... **1 102,79 €**
 - Intérêts Livret Asso Crédit Mutuel.....1 102,79 €
- **77 – Produits sur Exercices antérieurs :**..... **3 000,00 €**
 - Réserves Codep13.....3 000,00 €

4.3 LES CHARGES :

Les charges comptabilisées au 31/12/2024, hors contributions volontaires, s'élèvent à **61 262,05 €**, en forte augmentation par rapport à celle de l'an dernier (**31 507,19 €**), représentant **33%** de dépassement du budget prévisionnel établi à hauteur de **47 150 €**.

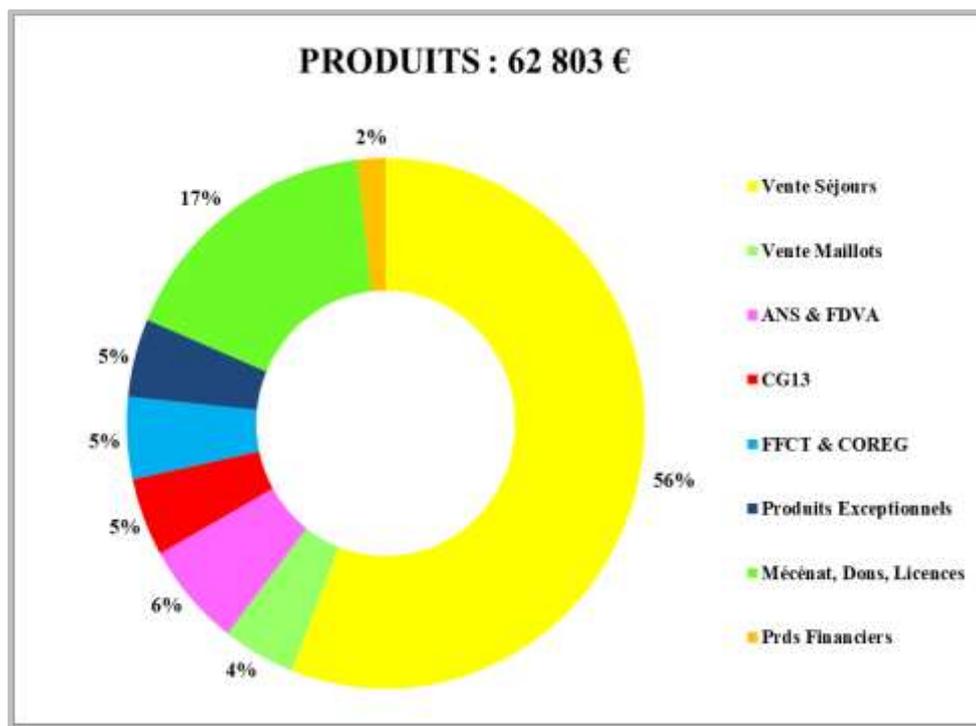
Ce dépassement de budget s'explique par la bonne participation au séjour du Codep13 de Gréoux-les-Bains avec 28 personnes présentes et au voyage itinérant composé d'un groupe de 44 personnes.

Ces charges se répartissent de la manière suivante :

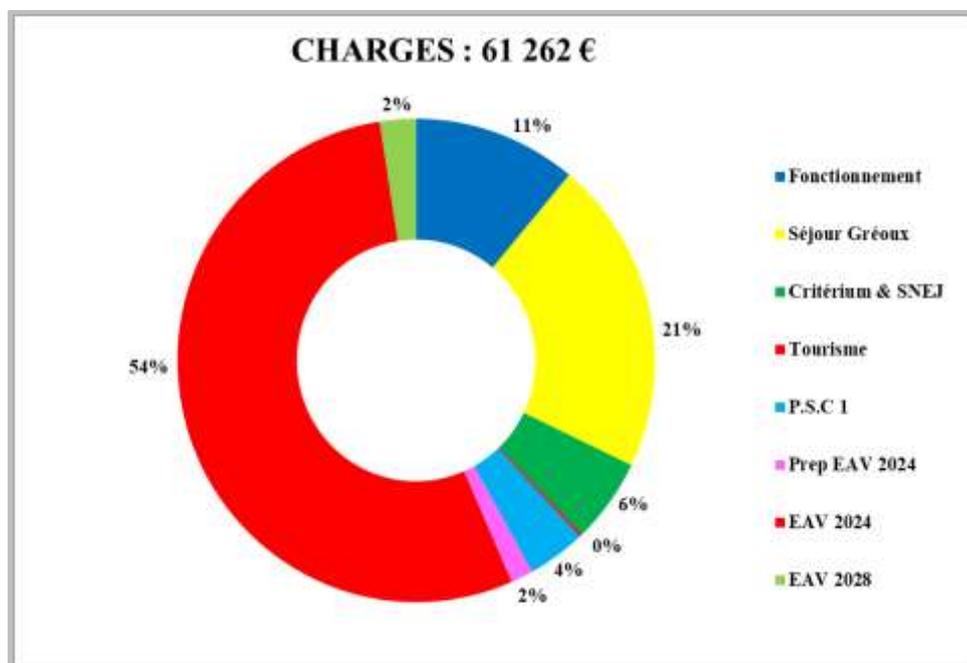
- **60 - Achats :** **35 000,73 €**, composés principalement d'achats de prestation liés au séjour de Gréoux-les-Bains, et au voyage itinérant EAV 2024:
 - Achat de Prestations..... 25 538,74 €
 - Achat collations 8 Réunions CD, EAV, Critérium, séjour et PSC1.....3 322,94 €
 - Frais de Carburant Critérium.....770,63 €
 - Achat AdM, Pack cartouches Encre, Matériel pour critérium Dept..... 3 899,14 €
 - Acompte Achat Maillots & Cuissards Chez Poli.....1 469,28 €
- **61 - Services extérieurs :** **6 107,52 €**, se décomposant en :
 - Pique-niques voyages EAV & Retour Vélos.....4 77,54 €
 - Abonnement BasiCompta, Site Internet Location Tollé.....798,89 €
 - Assurance bureau, remorque et Fédérales (RP)..... 234,00 €
 - Documentation Cartes IGN, Abonnement Microsoft 395, Photocopies.....299,09 €
- **62 – Autres Services Extérieurs :** **13 214,94 €**, se décomposant en :
 - animateurs PSC1, Film EAV: 3 060,00 €
 - Publicités Fourgon & Cadeaux jeunes.....876,78 €
 - Frais déplacements Réunions CD, Prép. EAV, Séjours :9 159,74 €
 - Frais postaux & Frais bancaires.....118,72 €
- **63 – Impôts et Taxes :** **205,36 €**, se décomposant en :
 - Taxes de séjour voyage EAV 2024 & Jeunes..... 205,36 €
- **65 – Autres Charges de Gestion :** **5 133,50 €**
 - Cotisation CDOS 13 & Abonnement Openrunner Pro.....238,00 €
 - Remb. acomptes séjour, EAV & Droits d'inscription EAV3 994,50 €
 - Participations SNEJ t Montgenèvre901,00 €
- **67 – Charges exceptionnelles :** **1 600,00 €**, se décomposant en :
 - Réserve Voyage itinérant « Ensemble à Vélo 2028 » :.....1 500,00 €
 - Dons100,00 €

4.4 RESULTAT PAR ACTION SITUATION AU 31/12/2024

4.4.1 D'OU PROVIENNENT NOS PRODUITS :



4.4.2 COMMENT ONT ETE UTILISEES CES PRODUITS :



4.5 CUMUL DES RESULTATS SUR L'OLYMPIADE 2021-2024:

Le cumul des résultats sur l'olympiade qui s'achève s'élève à **4 441 €**.

Des actions spécifiques en faveur des jeunes, des féminines, de l'accueil dans les clubs seront menées pour leur faire profiter de ces bons résultats lors de la prochaine olympiade.



4.6 VALORISATION DU BENEVOLAT AU 31/12/2024 :

86- Emplois des contributions volontaires en nature	39 925,00	87 - Contributions volontaires en nature	39 925,00
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	3 900,00	Prestations en nature	3 900,00
Personnel bénévole	36 025,00	Bénévolat	36 025,00

- ❖ Le personnel bénévole ou bénévolat estimé à **36 025,00 €** représente **24 490 heures** estimées des bénévoles de l'association, soit en moyenne **7%** de leur temps en faveur des actions du Codep13. Ces heures estimées ont été multipliées par un taux horaire **de 20 €**, pour les heures du Président et par un taux horaire **15 €** pour les autres membres du Comité de Direction.
- ❖ La mise à disposition gratuite de biens correspondent au prêt de salles de réunion dont nous avons bénéficié pour les comités de direction, les réunions de travail du groupe EAV 2024, le prêt de la salle pour notre AG annuelle à Pélissanne et le prêt annuel d'un bureau au CEC par la Mairie d'ISTRES pour le stockage des archives et divers matériels. La valorisation a été faite en multipliant le nombre d'heures d'occupation des salles, estimée à **174 heures** multiplié par un taux de **50 € / h**.

4.7 RESULTAT DU PROJET « Ensemble à Vélo, à Paris en 2024 »

Le projet ayant été initié en 2022, il a été nécessaire pour calculer le résultat global de faire le bilan financier sur trois années.

Le total des dépenses s'élève à **47 408,26 €** pour un total de recettes de **45 340,01 €**.

Le résultat déficitaire s'élève à **- 2 068,25 €** pris sur les fonds propres du Comité départemental.

Les recettes proviennent principalement :

- ❖ Des participants et des ventes de maillots pour un total de **33 421,00 € (69%)**
- ❖ Des subventions, obtenues auprès de l'Agence nationale du Sport (ANS), de la Fédération et du Comité Régional Sud, pour un total de **4 218 € (9%)**.
- ❖ La recherche de mécènes et les dons nous ont ramené un total de **4 701,01 €** grâce à BCPE Financement, la société Créactiv, l'agence du Crédit Mutuel de Fos-sur-Mer et l'association des commerçants de Saint-Chamas **(8,5%)**.
- ❖ Les produits exceptionnels de **3 000 €** provenant des réserves 2022 et 2023 ont complété les produits du projet **(7%)**

Les charges proviennent principalement :

- ❖ Des achats de prestations (Hébergements en VVF et Hôtels)

- ❖ Des achats de matières et fournitures pour un total d'achats de **29 406,96 €**
- ❖ Des services extérieurs pour **5 626,22 €** (Retour des Vélos par prestataire et des Cyclos en TGV, la location d'un véhicule utilitaire type Master, des assurances)
- ❖ D'autres services extérieurs dont les déplacements pour **5 165,58 €** (Communication, Publicité, Déplacements, Missions...)
- ❖ De charges de gestion courantes pour **3 910,00 €** (Remboursements divers)
- ❖ De taxes de séjours pour 199,50 € liées au voyage itinérant
- ❖ De charges exceptionnelles pour **3 100 €** provenant des réserves antérieures et de dons.

Le coût moyen par personne (44), tous frais confondus, s'élève à **1 110,00 €**. Grâce aux aides reçues, la participation individuelle a pu être ramenée à **700,00 €** soit une remise de **35%** sur la valeur du voyage.

4.8 BILAN DE L'EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024 :

L'Actif comptable arrêté au 31/12/2024 se chiffre à **38 203,73 €** en très légère augmentation par rapport à l'Actif 2023 qui s'établissait à **37 917,28 € (Ecart : + 286,45 €)**

Cet Actif comptable se décompose en :

- Disponibilités / Trésorerie (Banque) :.....32 203,73 €
- Charges constatées d'avance (Acomptes Séjour 2025)..... 6 000,00 €

Le Passif comptable égal à **37 628,73 €**, se décompose quant à lui en :

- Fonds propres (Report à Nouveau).....34 442,93 €
- Résultat bénéficiaire 2024.....1 540,80 €
- Réserves EAV 2028..... 1 500,00 €

Actif		Montant		Passif		Montant	
		2024	2023			2024	2023
Actif Immobilisé				Fonds Propres			
- Construction				Report à nouveau	34 442,93 €	32 940,38 €	
- Matériel				Excédent ou Déficit	1 540,80 €	1 502,55 €	
Autres Immobilisations Financières				<i>Situation Nette</i>	35 983,73 €	34 442,93 €	
- Titres				Total 1	35 983,73 €	34 442,93 €	
Total 1	0,00 €	0,00 €		Provisions			
Actif Circulant				Total 3		0,00 €	0,00 €
Créances			1 808,28 €	Dettes			
Disponibilité Trésorerie	32 203,73 €		36 109,00 €	Emprunts auprès d'établissements			
- CM Cpt Courant	2 203,73 €		1 620,83 €	Emprunts et Dettes Financières			
- CM Livret A	30 000,00 €		34 488,17 €	Dettes Fournisseurs	1 500,00 €	3 474,35 €	
Charges Constatées d'Avance	6 000,00 €			Produit Constatés d'Avance	720,00 €		
Total 2	38 203,73 €		37 917,28 €	Total 4	2 220,00 €	3 474,35 €	
Total général	38 203,73 €		37 917,28 €	Total général	38 203,73 €	37 917,28 €	

Le Président : Bruno CONFAIS	Le Trésorier : Jean-Claude SURIAN
	

4.9 BUDGET PREVISIONNEL 2025 :

Le budget prévisionnel a été établi à **40 200 €** en diminution de 6 950 € (soit 18%) par rapport à l'an dernier qui s'établissait à 47 150 €.

Dans ce budget nous avons tenu compte des premiers versements de réservation au séjour 2025 à Gréoux-les-Bains.

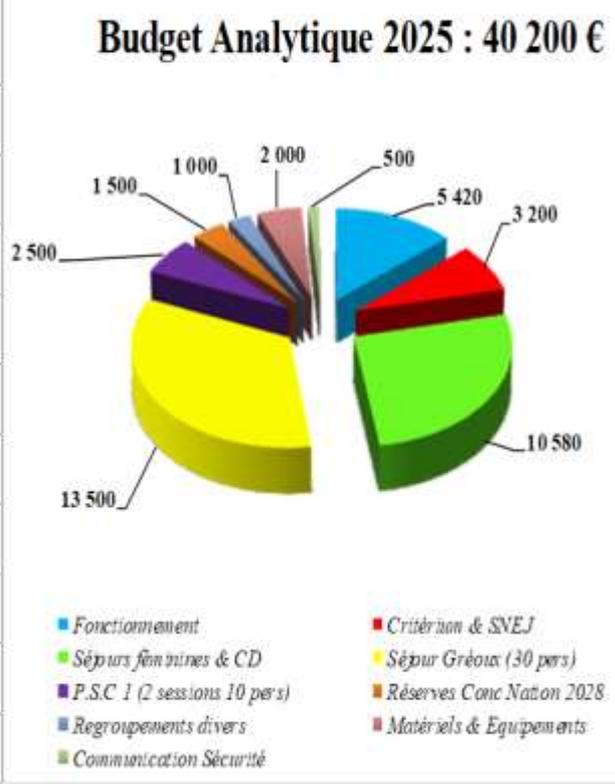
Deux mini séjours ont été retenus dans ce budget, l'un au mois de juin 2025 réservé aux membres du Comité Directeur et leur conjoint et l'autre au mois de septembre 2025 à Rozans (Hautes Alpes) ouvert aux féminines du département.

Les jeunes ont pas été oubliés avec quelques belles manifestations dont le Critérium département route et VTT du jeune cyclotouriste à la Tour d'Aigues, régional à Istres et national à Nans les Pins pour les qualifiés ainsi que le séjour régional VTT à Montgenèvre et national à Orléans.

Deux sessions de formation aux gestes de premiers secours ont également été retenues qui se dérouleront début février 2025, le premier sur Aix en Provence et le deuxième en octobre décentralisé à l'Ouest de l'étang de Berre.

Si le besoin en formations PSC1 s'avérait supérieur aux deux sessions planifiées, de nouvelles sessions pourront être mises en place fin 2025.

TABLEAU DU BUDGET PREVISIONNEL ANALYTIQUE 2025

 		BUDGET PREVISIONNEL 2025			
Action / Libellé	Produits 2024	Charges 2024	Budget 2025	%	<p style="text-align: center;">Budget Analytique 2025 : 40 200 €</p>  <ul style="list-style-type: none"> ■ Fonctionnement ■ Séjours féminines & CD ■ P.S.C 1 (2 sessions 10 pers) ■ Regroupements divers ■ Communication Sécurité ■ Critérium & SNEJ ■ Séjour Gréoux (30 pers) ■ Réserves Conc Nation 2028 ■ Matériels & Equipements
Fonctionnement	5 420	5 420	5 420	13%	
Critérium & SNEJ	3 200	3 200	3 200	8%	
Séjours féminines & CD	10 580	10 580	10 580	26%	
Séjour Gréoux (30 pers)	13 500	13 500	13 500	34%	
P.S.C 1 (2 sessions 10 pers)	2 500	2 500	2 500	6%	
Réserves Conc Nation 2028	1 500	1 500	1 500	4%	
Regroupements divers	1 000	1 000	1 000	2%	
Matériels & Equipements	2 000	2 000	2 000	5%	
Communication Sécurité	500	500	500	1%	
Total :	40 200	40 200	40 200	100%	

Le Président : Bruno CONFAIS

Le Trésorier : Jean-Claude SURIAN




4.10 ANNEXE 1 : COMPTE DE RESULTAT Exercice du 01/01/2024 AU 31/12/2024 :



COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2024



Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achat	35 000,73	70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	37 971,00
Achats d'études et de prestations de services	25 538,74	Prestation de services	35 111,00
Achats non stockés matières et fournitures	3 322,94	Vente de marchandises	2 860,00
Fournitures non stockables (eau, énergie)	770,63	Produits des activités annexes	0,00
Fourniture d'entretien et de petit équipement	3 899,14		0,00
Autres fournitures	1 469,28		0,00
61 - Services extérieurs	6 107,52	74- Subventions d'exploitation	10 138,00
Sous traitance générale	4 775,54	Etat: ANS, FDVA, ...	4 000,00
Locations	798,89		0,00
Assurance	234,00		0,00
Documentation	299,09	Département(s):	3 000,00
62 - Autres services extérieurs	13 214,94		0,00
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 060,00	Commune(s):	0,00
Publicité, publication	876,48	subvention communauté de communes	0,00
Déplacements, missions	9 159,74	Organismes sociaux (à détailler):	0,00
Frais postaux et de télécommunications	26,12	ASP	0,00
Services bancaires, autres	92,60	Fédération	1 608,00
63 - Impôts et taxes	205,36	Fonds européens	0,00
Autres impôts et taxes	205,36	Autres recettes : Coreg Sud	1 530,00
64- Charges de personnel	0,00	75-Autres produits gestion courante	10 591,06
65- Autres charges de gestion courante	5 133,50	76 - Produits financiers	1 102,79
66- Charges financières	0,00	77 - Produits exceptionnels	3 000,00
67- Charges exceptionnelles	1 600,00	78 - Reprises sur amortissements	0,00
68- Dotation aux amortissements	0,00	79 - Transfert de charges	0,00
TOTAL DES CHARGES	61 262,05	TOTAL DES PRODUITS	62 802,85
86- Emplois des contributions volontaires en nature	26 280,00	87 - Contributions volontaires en nature	26 280,00
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	3 900,00	Prestations en nature	3 900,00
Personnel bénévole	22 380,00	Bénévolat	22 380,00
TOTAL DES CHARGES	87 542,05	TOTAL DES PRODUITS	89 082,85
Résultat 2024 :		1 540,80 €	

Le Président : Bruno CONFAIS

Le Trésorier : Jean-Claude SURIAN

4.11 ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL de L'EXERCICE 2025 :

Charges	Montant	Produits	Montant
60 - Achat	30 250	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	25 100
Achats prestations de services Séjour	26 000	Prestation de services (Séjour)	15 400
Achats non stockés de matières, fournitures	1 250	Vente de marchandises	1 500
Fournitures non stockables (eau, énergie)	200	Produits activités annexes Mini Séjours	8 200
Fourniture entretien et petit équipement	1 800		
Autres fournitures	1 000		
61 - Services extérieurs	3 575	74 - Subventions d'exploration	7 750
Sous traitance générale (PSC1)	2 500		
Locations	500	Etat (ANS, ARS, ...)	2 000
Entretien et réparation	200	FDVA	1 100
Assurance	225	Région(s)	0
Documentation	150		
62 - Autres services extérieurs	3 075	Département(s)	3 000
Publicité, publication	670	Communauté de Communes	0
Déplacements, missions	2 250		
Frais postaux et de télécommunications	53	Organismes sociaux (à détailler)	0
Services bancaires, autres	102		
63 - Impôts et taxes		Fédération	850
64 - Charges de personnel		Autres recettes	800
Charges sociales		75-Autres produits de gestion courante	6 100
Autres charges de personnel		Dont cotisations Ristournes Licences	5 500
65-Autres charges de gestion courante	1 800	76-Produits financiers	1 250
66 - Charges financières		77-Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles	1 500	78-Reprises / amortissements provisions	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79-Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	40 200	TOTAL DES PRODUITS	40 200
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	23 000	87 - Contributions volontaires en nature	23 000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	3 000	Prestations en nature	3 000
Personnel bénévole	20 000	Bénévolat	20 000
TOTAL DES CHARGES	63 200	TOTAL DES PRODUITS	63 200
Résultat : 2025		0,00 €	
Le Président : Bruno CONFAIS		Le Trésorier : Jean-Claude SURIAN	
			

4.12 ANNEXE 3 : COMPTE DE RESULTAT 2024 NOUVELLE VERSION :



COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024



Compte de résultat CODEP13 Cyclotourisme	Exercice N	Détails	Exercice N-1	Détails
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	0,00 €		0,00 €	
Ventes de biens et services	37 971,00 €		18 940,00 €	
Ventes de biens	2 860,00 €	+	0,00 €	
Ventes de prestations de service	35 111,00 €	+	18 940,00 €	+
- dont parrainages	0,00 €		0,00 €	
Produits de tiers financeurs	14 716,31 €		8 088,84 €	
Concours publics et subventions d'exploitation	7 000,00 €		4 500,00 €	
- Etat	4 000,00 €	+	1 500,00 €	+
- Région(s)	0,00 €		0,00 €	
- Département(s)	3 000,00 €	+	3 000,00 €	+
- Commune(s)	0,00 €		0,00 €	
- Subvention communauté de communes et agglomération	0,00 €		0,00 €	
- Organismes sociaux	0,00 €		0,00 €	
- Fonds européens	0,00 €		0,00 €	
- ASP	0,00 €		0,00 €	
Ressources liées à la générosité du public	3 777,51 €		2 613,48 €	
- Mécénats	3 777,51 €	+	2 613,48 €	+
Contributions financières	3 938,80 €	+	975,36 €	+
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00 €		0,00 €	
Autres produits	6 012,75 €	+	5 571,00 €	+
Total I	58 700,06 €		32 599,84 €	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	1 391,28 €	+	1 035,52 €	+
Autres achats et charges externes	52 931,91 €		27 182,10 €	
Achat	33 609,45 €		24 277,11 €	
- Achats d'études et de prestations de services	25 538,74 €	+	21 850,40 €	+
- Achats non stockés de matières et de fournitures	3 322,94 €	+	1 774,18 €	+
- Fournitures non stockables (eau, énergie)	770,63 €	+	25,01 €	+
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 899,14 €	+	627,52 €	+
- Autres fournitures	78,00 €	+	0,00 €	
Services extérieurs	6 107,52 €		1 151,32 €	
- Sous traitance générale	4 775,54 €	+	634,32 €	+
- Locations	798,89 €	+	274,00 €	+
- Entretien et réparation	0,00 €		0,00 €	
- Assurance	234,00 €	+	104,00 €	+
- Documentation	299,09 €	+	139,00 €	+
- Divers	0,00 €		0,00 €	
Autres services extérieurs	13 214,94 €		1 753,67 €	
- Rémunération intermédiaires et honoraires	3 060,00 €	+	0,00 €	
- Publicité, publication	876,48 €	+	0,00 €	
- Déplacements, missions	9 159,74 €	+	1 640,79 €	+
- Frais postaux et de télécommunications	26,12 €	+	13,92 €	+
- Services bancaires, autres	92,60 €	+	98,96 €	+
Aides financières	0,00 €		0,00 €	
Impôts, taxes et versements assimilés	205,36 €	+	0,00 €	
Salaires et traitements	0,00 €		0,00 €	
Charges sociales	0,00 €		0,00 €	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	0,00 €		0,00 €	

Autres charges	5 133,50 €		1 789,57 €	
Autres charges de gestion courante	5 133,50 €	+	1 789,57 €	+
Autres charges de personnel	0,00 €		0,00 €	
Total II	59 662,05 €		30 007,19 €	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-961,99 €		2 592,65 €	
PRODUITS FINANCIERS :				
Autres intérêts et produits assimilés	1 102,79 €	+	409,90 €	+
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0,00 €		0,00 €	
Total III	1 102,79 €		409,90 €	
CHARGES FINANCIERES :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00 €		0,00 €	
Intérêts et charges assimilées	0,00 €		0,00 €	
Total IV	0,00 €		0,00 €	
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 102,79 €		409,90 €	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	140,80 €		3 002,55 €	
PRODUITS EXCEPTIONNELS :				
Sur opérations de gestion	3 000,00 €	+	0,00 €	
Total V	3 000,00 €		0,00 €	
CHARGES EXCEPTIONNELLES :				
Sur opérations de gestion	1 600,00 €	+	1 500,00 €	+
Total VI	1 600,00 €		1 500,00 €	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 400,00 €		-1 500,00 €	
Participation des salariés aux résultats (VII)	0,00 €		0,00 €	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00 €		0,00 €	
Total des produits (I + III + V)	62 802,85 €		33 009,74 €	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	61 262,05 €		31 507,19 €	
EXCEDENT OU DEFICIT	1 540,80 €		1 502,55 €	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	0,00 €		0,00 €	
Prestations en nature	3 900,00 €		3 650,00 €	
Bénévolat	22 380,00 €	+	24 575,00 €	+
TOTAL	26 280,00 €		28 225,00 €	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	0,00 €		0,00 €	
Mise à disposition gratuite de biens	3 900,00 €	+	3 650,00 €	+
Prestations en nature	0,00 €		0,00 €	
Personnel bénévole	22 380,00 €		24 575,00 €	
TOTAL	26 280,00 €		28 225,00 €	
Résultat :	1 540,80 €		1 502,55 €	

Certifié Conforme

Le Président : Bruno CONFAIS

Le Trésorier : Jean-Claude SURIAN




5. RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES :

Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié lors de la dernière assemblée générale du 27 janvier 2024, nous nous sommes réunis, Jo SICCARDI et Mario BELLINI en présence du trésorier du Comité départemental des Bouches du Rhône de Cyclotourisme, Jean-Claude SURIAN, le lundi 13 janvier 2025, au siège du club de Miramas Cyclotourisme, Chemin de la Concorde à MIRAMAS pour procéder à la vérification des comptes, arrêtés au 31 décembre 2024, du Comité Départemental des Bouches du Rhône de Cyclotourisme.

Jean-Claude SURIAN, Trésorier de l'association, a mis à notre disposition, l'ensemble des pièces comptables et bancaires nécessaires à cette vérification.

Nous avons pu vérifier par sondage un grand nombre d'écritures et de soldes comptables sans détecter d'anomalies.

Nous avons également vérifié les soldes en banque au 31 décembre 2024 par rapport au bilan financier de l'association à la même date.

Le montant de la trésorerie, s'élevant à **32 203,73 €** est conforme au solde bancaire, tout comptes confondus, aux intérêts près du Livret bleu Associatif (**1 012,02 €**) apparaissant sur le dernier relevé bancaire au 31 décembre 2024 et comptabilisés sur les comptes du Comité départemental en janvier 2025 seulement.

Les vérifications effectuées nous permettent de dire que les comptes reflètent fidèlement la situation financière du Comité Départemental des Bouches du Rhône de Cyclotourisme.

L'exercice 2024 dégage un résultat légèrement positif d'un montant de **+ 1 540,80 €** (représentant 2,5% des charges de l'exercice). Ce résultat positif s'explique par le bon résultat financier du séjour 2024 à Gréoux-les-Bains et les différents mécénats obtenus pour le soutien au projet « *Ensemble à Vélo, à Paris en 2024* ».

Au regard du budget de l'Association, la trésorerie est loin d'être excessive, mais elle constitue le fond de roulement indispensable et nécessaire à la poursuite de ses activités avant l'arrivée des subventions et autres recettes de l'année.

Qu'il nous soit permis de féliciter le trésorier, Jean-Claude SURIAN pour l'excellente qualité du travail accompli et le remercier pour la bonne présentation des pièces comptables, ce qui a grandement facilité notre travail de vérification.

En conclusion, nous proposons de donner quitus au Trésorier de l'Association et nous vous invitons à faire de même lors de votre vote.

Fait à Miramas, le 13 janvier 2025, pour valoir ce que de droit.

Les Vérificateurs aux comptes

Mario BELLINI

et

Jo SICCARDI



6. RAPPORT D'ACTIVITE – par le Président Bruno CONFAIS

Pour l'année 2024, le comité directeur était composé de 11 membres élus et d'un membre non élu.

Il s'est réuni à six reprises et organise cette année, l'assemblée générale électorale dans la salle de Conférence de la Mairie de Martigues avec le soutien logistique du Club Martigues Cyclotourisme représenté par son Président Régis BOURELLY.

Les commissions départementales se sont réunies en présentielles, afin de mettre en œuvre les nouveaux projets départementaux au bénéfice du cyclotourisme.

Bruno remercie chaleureusement Michel NICOLAS, ex président du Cyclo Club de Pélissanne qui a mis régulièrement la salle de la maison du vélo à notre disposition pour nous permettre de se réunir à moindre frais.

Les effectifs sont restés stables en 2024 avec une très légère diminution par rapport à n-1.

En effet, sur les 2 252 licenciés en 2023, nous nous sommes retrouvés 2 240 en 2024. Des efforts d'accueil tout public dans les clubs sont nécessaires si l'on veut pouvoir augmenter les effectifs.

Il est de constater que la pratique du vélo par nos licenciés évolue comme le montre la répartition dans le tableau ci-après, où l'on voit clairement évoluer la pratique VTT / VTC / Gravel.

Ci-dessous un récapitulatif des licenciés sur les 5 dernières années.

LICENCES					
ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL	2 257	2 312	2 263	2 252	2 240
<i>ROUTE</i>	922	888	671	667	664
<i>VTC VTT GRAVEL</i>	502	616	514	540	513
<i>ROUTE VTT GRAVEL</i>	833	808	1 078	1045	1 063

Cinq clubs ci-dessous dépassaient les 100 adhérents en 2024:

- C.S. Pays d'Aix en Provence : 189 licenciés.
- Bike Bel Air Club : 143 licenciés
- Martigues Cyclotourisme : 107 licenciés.
- Rayon d'Or de la Crau : 101 licenciés.
- Cyclo Club Chateaufortais : 101 licenciés.

L'année 2024 avait démarré avec la 1^{ère} concentration du jour de l'AN du Codep13, qui s'est déroulé, comme son nom l'indique le lundi 1 janvier 2024 dans la convivialité et la bonne humeur au Moulin à l'huile des Costes à Pélissanne avec l'appui logistique du club de Pélissanne que nous remercions.

Une cinquantaine de cyclos sont ainsi venus fêter l'ouverture de la saison autour d'une collation bien sympathique.

Cette année 2024 aura vu également la réussite du voyage itinérant « Ensemble à vélo à Paris en 2024 », après deux années de préparation intense. Le groupe était composé de 44 licenciés appartenant à 14 clubs du département. N'oublions pas également l'Excelsior club de Marseille qui a organisé et fait le voyage Marseille-Paris avec un groupe de 9 personnes du club que nous n'avons pas pu intégrer au projet Codep13, celui-ci étant trop avancé vis-à-vis des hébergeurs au moment de la connaissance de leur décision d'y participer.

Un film réalisé par la Fédération Française de Cyclotourisme lui est partiellement consacré, voici le lien pour le visualiser : <https://youtu.be/RoJdybOjzSY>

Le nouveau séjour mis en place par le CoDep13 à Gréoux-les-Bains en remplacement des Alpilles, a été apprécié par les participants, et c'est très bien déroulé. La prestation hôtelière du domaine de Château Laval et les circuits proposés ont fait l'unanimité auprès de tous.

Il est reconduit en mai 2025 et il est déjà complet avec 30 personnes inscrites. Il se déroulera du dimanche 11 mai 2025 au samedi 17 mai 2025, toujours au domaine de Château-Laval.

6.1 La communication interne :

Le comité départemental poursuit la réalisation et la diffusion régulière de la newsletter. Celle-ci se doit d'être courte afin d'être lu entièrement par chacun d'entre nous.

Si vous avez des informations à partager, vous pouvez transmettre celles-ci à notre trésorier Jean-Claude SURIAN qui gère ce moyen de communication et se fera un plaisir d'intégrer vos informations dans ces lettres électroniques.

Dans ce cadre, je vous demande de bien vouloir relayer auprès des licenciés de votre club les informations qui vous sont communiquées.

Comme chaque année le comité directeur fait tout son possible pour répondre aux différentes invitations des Présidents de clubs lors des assemblées générales. Malheureusement toutes ne peuvent être honorées et je vous prie en tant que Président du CoDep 13 de bien vouloir accepter nos excuses.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION JEUNESSE : présenté par Thibault VIDIL

7.1 Activités des Ecoles Françaises de Vélo (EFV) en 2024 :

Voici les différentes manifestations et autres activités des écoles françaises de vélo du département qui ont pu se dérouler durant la saison 2024 :

- ❖ Criterium départemental VTT : 17 février 2024 à Istres (13)
- ❖ Concours départemental d'Education Routière : 16 mars 2024 à Istres (13)
- ❖ Criterium Régional Route : 7 avril 2024 à La Verdière (83)
- ❖ Criterium Régional VTT : 13 avril 2024 à Velaux (13)
- ❖ Critérium National route & VTT : 8 au 11 Mai 2024 à Puy-L'évêque avec deux filles de l'Amical Cyclo de Velaux, une fille du ROC de St Martin de Crau et un garçon de la MJC Plan de Cuques accompagnés par trois éducateurs.
- ❖ Semaine Nationale & Européenne Jeunes : 20 au 26 juillet 2024 à Roanne avec la participation de 7 jeunes de Bike Bel Air Club, 4 jeunes du ROC de St Martin de Crau, 2 jeunes de la MJC Plan de Cuques encadrés par 5 éducateurs.
- ❖ Séjour à Montgenèvre : 21 au 27 juillet 2024 organisé par le COREG Région Sud.
- ❖ Rallies raid VTT des EFV de Velaux, St Martin de Crau et Châteauneuf les Martigues.

La réunion de préparation du planning des activités des écoles s'est déroulée le 18 octobre 2024 au Creps d'Aix en Provence avec la présence de la majorité des éducateurs des différentes écoles de la région, Réunion animée par le responsable régional de la jeunesse, Jean-Pierre SIMON, assisté de Thibault VIDIL.

7.2 Activités prévisionnelles des Ecoles Françaises de Vélo (EFV) en 2025 :

Les manifestations spécifiques planifiées en 2025 pour les Ecoles Françaises de Vélo sont :

- ❖ Concours départemental d'éducation routière: Samedi 1er mars 2025 à Pernes-les-Fontaines.
- ❖ Critérium Régional Route : Dimanche 15 mars 2025 à Plan-de-Cuques
- ❖ Critérium départemental VTT Codep13: Samedi 29 mars 2025 à la Tour d'Aigues.
- ❖ Critérium Régional VTT : Samedi 26 avril 2025 à Istres.

- ❖ Critérium National VTT : Samedi 1^{er} juin 2025 à Nans-les-Pins
- ❖ Concours national d'Education Routière Samedi 1^{er} Juin 2025 à Nans-les-Pins
- ❖ La semaine nationale et européenne jeunes : Du 5 juillet au 12 juillet 2025 au Lac du Bourget dans le département de la Savoie.
- ❖ Trait d'Union Jeunes : Du 28 juillet au 3 août 2025 entre Roanne et Orléans lieu de la prochaine Semaine internationale.
- ❖ Séjour VTT Jeunes du Coreg Sud : Du 20 au 26 juillet 2025 (Dates à confirmer)
- ❖ Rallées Raids Jeunes organisés par les clubs des EFV de Châteauneuf-les-Martigues, Istres Sports Cyclotourisme, ROC de St martin-de-Crau, Velaux...

8.3 LISTE DES ECOLES CYCLOTOURISMES DANS LE CODEP13

ECOLE FRANÇAISE DE VELO DU CODEP13			
	N° FFCT	Nom du Club	Référent Jeune
1	01918	M.J.C PLAN DE CUQUES CYCLOTOURISME	SIMON Jean-Pierre
2	02142	ISTRES SPORTS CYCLOTOURISME	MASIA François
3	02283	RAYON D'OR DE LA CRAU	CIPPICIANI Joseph
4	04185	VELO CLUB FOSSEEN	LALANDE François
5	04460	AMICAL CYCLO VELAUXIEN	PIRON ALAIN
6	05877	CYCLO CLUB CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	CAR Jérémy
7	05394	CYCLO CLUB CHATEAURENARDAIS	ROSSI Julien
8	07193	BIKE BEL AIR CLUB	VERGé Jean-François

Lors du Critérium national VTT du Jeune Cyclotourisme en mai 2024 à Puy l'Evêque, trois jeunes filles du département se sont brillamment comportées en se classant :

Chez les juniors : 1^{ère} pour Aude TEMERE et 3^{ème} pour Juliette LABADIE du Club de Velaux
 Chez les minimes : 3^{ème} pour Eléna COULANGE du club du ROC de St Martin-de-Crau.

Toutes nos félicitations aux participantes ainsi qu'à leurs éducateurs pour ces superbes résultats au niveau national.



Podium CNVTT des juniors



Séjour à Roanne

8. RAPPORT COMMISSION ENVIRONNEMENT – Anne-Flore GRECH

9.1. Balisage en forêt – Balisage sauvage.

Anne-flore aborde le sujet du balisage en forêt avec des exemples concrets sur la commune de Lamanon de ce qu'il ne faut surtout pas faire pour respecter la nature

Sur le site classé des grottes de Calès, d'énormes flèches fluorescentes ont été dessinées sur des pierres ou sur les bornes DFCI pour signaler la trace d'un circuit.



Il n'existe pas de réglementation officielle, mais le balisage est une question de bon sens et une image de responsabilité.

Les organisateurs de circuits VTT peuvent s'appuyer sur :

- ❖ La charte officielle du balisage et de la signalisation à l'adresse :

https://www.ffrandonnee.fr/Media/Default/Documents/federation/espace-professionnels/Charte%20officielle_balisage_signalitique_ffrandonnee_Edition%202019_d.pdf

- ❖ La charte des 15 engagements éco-responsables à l'adresse :

<https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2022-12/-recueil-d-initiatives-des-signataires-2017-2018-organismes-et-gestionnaires-d-equipements--2890.pdf>

Rappelons-nous les paroles de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP) :

« *Seules les traces que nous laissons sont celles de nos pas.* »

Ces balisages sauvages laissent une image négative vis-à-vis de l'administration et des propriétaires de ces espaces.

N'oublions pas que le VTT est juste toléré en forêt et uniquement sur les chemins balisés. La circulation en dehors de cette tolérance est passible d'une sanction financière pouvant s'élever jusqu'à 1 500 €.

Que dit la Loi :

La pratique du free-ride est interdite en forêt, ne pas respecter la réglementation est passible d'une amende.

- ❖ Selon l'article R.362-2 du code de l'environnement, la circulation de véhicules hors des voies ouvertes à la circulation est interdite. Tout contrevenant s'expose à une amende de classe 5 pouvant aller jusqu'à 1500 €.
- ❖ Selon l'article R.163-6 alinéa 2 du code forestier, la circulation de tout véhicule (VTT, VTC, cavaliers...) hors des chemins en forêt, c'est-à-dire à l'intérieur des parcelles forestières, est interdite. Tout contrevenant s'expose à une amende de classe 5 pouvant aller jusqu'à 1500 €.

C'est aux organisateurs et aux pratiquants d'agir, d'être vigilant, de débaliser rapidement après une manifestation en forêt.

- ❖ De faire la part des choses entre balisage officiel et balisage sauvage
- ❖ De bien préparer sa manifestation pour respecter l'environnement
- ❖ De signaler ces balisages sauvages sur l'application « Suricate », la sentinelle des sports nature.

Pour conclure son intervention, Anne-Flore nous donne quelques conseils avisés « Pourquoi pédaler ?

- ❖ Le plaisir de l'effort en solitaire ou avec les copains
- ❖ Evoluer dans de beaux paysages, sites naturels ou façonnés par l'Homme.
- ❖ La moindre des choses: Respecter les territoires traversés
- ❖ Et pour aller plus loin, la devise de la commission tourisme : **Rester curieux**
- ❖ Le plaisir de découvrir d'autres horizons conjuguer au plaisir de l'effort

9. RAPPORT COMMISSION SECURITE – Par Jean-Paul JOLY & Michel NICOLAS

Jean-Paul nous présente quelques diapositives sur le sujet : « l'Assurance ».

Tout individu licencié à une fédération bénéficie de l'assurance obligatoire. En effet, l'article L321-1 du code du Sport est clair sur ce sujet : «*Les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leurs activités des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile.* »

Le contrat fédéral est particulièrement adapté à la pratique du Cyclotourisme.

Lors du renouvellement de l'adhésion du Club à la Fédération, la prise de licence fédérale n'est pas obligatoire, il est possible de prendre une autre assurance, mais alors, il est recommandé de bien s'assurer que tous les risques sont couverts, aussi bien pour ses adhérents que pour les non licenciés, pour vos manifestations, vos bénévoles, vos sorties pour essais, etc...

Pour information, le dossier d'appel d'offre auprès des assureurs potentiels est un document de 300 pages minimum et 14 annexes.

Les fédérations ont obligation de passer par un appel d'offre auprès des assureurs lors du renouvellement du contrat.

Le contrat actuel de la FFCT couvre la période 2020 / 2025, il va devoir être rediscuter en 2026.

Le problème qui se pose pour le contrat précédent est que le ratio Sinistres par rapport aux primes est de 106%. L'assureur perd de l'argent sur le contrat, il est fort probable qu'une augmentation significative s'appliquera sur la prochaine assurance en 2026.

Le contrat fédéral se répartie sur trois types de contrats :

- ❖ Mini Braquet (MB) : 22,50 € utilisé par 4% des licenciés
- ❖ Petit Braquet (PB) : 24,50 € utilisé par **88% des licenciés**
- ❖ Grand Braquet (GB) : 76,00 € utilisé par 8% des licenciés

L'assureur comptait sur l'option grand braquet pour couvrir ses frais de remboursement et l'on voit clairement que ce n'est pas le cas avec seulement 8% d'utilisation par les licenciés.

Il faut savoir qu'en cas d'accident, seul l'option grand braquet permet de récupérer les frais engendrés par celui-ci rapidement, dans les deux autres options, le remboursement interviendra qu'au solde du dossier.

Jean-Paul nous rappelle qu'il existe « La loi Badinter », **loi n°85-677 du 5 juillet 1985**. Elle sert à protéger les usagers vulnérables à travers un texte de référence régissant l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation, lorsqu'un véhicule Terrestre à Moteur (VTM) est impliqué.

Elle tend à améliorer la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation.

La loi impose aux assureurs un certain nombre de délais afin de garantir la meilleure indemnisation aux victimes d'accidents de la circulation.

À la suite d'un accident de la circulation, l'assureur du responsable de l'accident doit indemniser la victime de l'accident. L'offre d'indemnisation doit être faite dans un délai de 8 mois et l'assureur doit proposer une provision au bout de 3 mois si la situation n'est pas consolidée.

Cette loi ne s'applique pas sur décision de justice lorsque l'accident est intentionnellement provoqué par la victime. En outre, elle s'applique de droit pour les personnes de plus de 70 ans et pour les jeunes de moins de 16 ans.

Pour en savoir plus lire le texte à l'adresse : <https://fiches-droit.com/loi-badinter>

Mémoire de sécurité Assemblée Générale 25 janvier 2025 par Michel NICOLAS

- Rétrospective 2024 :

L'état des routes se dégrade en ville mais hors agglomération aussi. Aucun effort d'entretien n'est fait.

Fin mai 2024, EVA Paris 2024 était organisé le voyage itinérant par le CODEP13, au départ de Miramas. Grave chute de Cécile GERIS avant Mouriès (20 km). Elle chute seule. La route, fissure du bitume creux dans le couloir de circulation, une lettre recommandée avec A.R. est envoyée à Martine VASSAL présidente du conseil départemental des Bouches de Rhône ainsi qu'au responsable de l'entretien des routes. Pas de réponse, pas travaux entrepris à ce jour. Nos réclamations ne sont pas prises en compte pour éviter d'autres accidents.

SURICATE : Toutes et tous sentinelles des sports de nature. Je ne vois passer, en majorité, que des témoignages de stationnement de voitures sur les pistes cyclables.

N'avons nous pas à jouer un rôle moteur dans ces constatations ?

Les conducteurs de véhicules sont de plus en plus irascibles au volant, provocateurs, violents, capables de tout. Surtout, ne répondons pas aux provocations, nous ne savons pas à qui nous avons à faire et nous sommes vulnérables.

Le code de la route est sans cesse modifié. Deux décrets parus au journal officiel sont donc applicables immédiatement.

- Circulation à deux de front sur les voies vertes, aires piétonnes, zone rencontre,

- Le feu rouge arrière ne doit pas être clignotant la nuit et le jour lorsque la visibilité est insuffisante.

A nous d'apprécier si la visibilité est insuffisante, c'est retour en arrière pour notre sécurité.

- Propositions pour 2025 :

Information de nos correspondant sécurité des clubs au moyen d'un bulletin mensuel spécialement dédié :

- Module 1 : règlement code de la route, équipement de base, sanctions.

- Module 2 : code de la route, rappel des panneaux, nouvelles dispositions.

- Module 3 : Circulation sur route

- Module 4 : Circulation en groupe

- Module 5 : Les VAE, textes de loi, signification, équipement de base, sécurité et assurance.

10. RAPPORT COMMISSION FEMININES – Par Marie-Paule PASQUAL

L'année 2024 a été marquée pour la commission féminine par la réussite de la réalisation du projet « Ensemble à Vélo, à Paris, en 2024 ». Marie-Paule nous propose un bilan et une rétrospective du voyage.

10.1 TOUTE L'AVENTURE EN IMAGES :

Un magnifique film récapitulant la préparation et le voyage a été réalisé par Anne-Sophie GIRAUD, du club de la MJC Plan-de-Cuques, qui a été présenté lors d'une soirée conviviale fin novembre 2024.

Pour ceux qui n'auraient pas eu l'occasion de le visionner, voici le lien qui vous permettra de combler ce manque :

<https://www.youtube.com/watch?v=k9aCH6LUDfk>



10.2 LE BILAN

Le groupe de participants était composé de 44 personnes dont 27 femmes et 17 hommes, licenciés dans 14 clubs du département.

5 personnes avaient en charge la logistique en tant qu'accompagnant.

Le voyage itinérant nous a permis de rejoindre Paris au départ de Miramas et il a été conçu à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

Un véritable challenge qui véhicule les valeurs fortes du cyclotourisme, sans esprit de compétition, toutes et tous ensemble à vélo à notre rythme, une belle occasion de se dépasser en toute convivialité

La commission d'organisation :

Elle était composée d'un groupe de 17 personnes : François M, Denis, Marie-Françoise, Diane, Benoit & Thérèse, Jean Claude V, Jean Claude S, André, Michel, Charly, François L, Eric, Jo, Henri, Jacques, Cécile P

12 réunions et deux soirées regroupement ont jalonnées cette préparation.

L'équipe du CODEP 13 qui a encadré et soutenu le projet avec à la tête son président, Bruno. Mario Bellini Président Région Sud FFVélo nous a accompagnés avec un soutien sans faille.

La Logistique :

- ❖ Un minibus de la ville de Péligon essentiellement pour les bagages
- ❖ Un minibus de la ville de Fos sur Mer Bagages et matériel
- ❖ Un fourgon que nous avons loué Bagages et logistique
- ❖ Une équipe d'accompagnants au top ! Charly, Denis, François L et Jean Claude en alternance
- ❖ Un camping-car avec à son bord Fabien qui a bien aidé au bon déroulement du voyage

Le Bilan Sportif : La Préparation :

03/12/2023	Circuit La Ciotat	89	1500
03/02/2024	Circuit Tour pays d'Aigues	116	951
17/02/2024	Circuit Tour petit Luberon	107	1046
02/03/2024	Circuit Long Mont Vaucluse	131	1517
02/03/2024	Circuit Court Mont Vaucluse	126Kms	D+ 1401m
16/03/2024	Tour ste Victoite	147	1741
30/03/2024	Pâques en Provence		
31/03/2024	Pâques en Provence		

06/04/2024	Circuit ROC St martin de Crau	116,6	758
20/04/2024	Circuit Brevet CCP	150Kms	D+ 1518m
28/04/2024	Circuit Miramas Cyclo club	114Kms	D+ 709m
08/05/2024	Circuit Mont Vaucluse	125	1460
09/05/2024	Circuit La Moulinette EVAP	122	570
11/05/2024	Circuit La Moulinette CCP	163	1037
	EVAP	953,6	9543

Le Voyage Itinérant :

Le Parcours au départ de Miramas a été tracé à travers le massif central et la Beauce sur une distance de 900 km, pour 8 000 m de dénivelé positif, en sept étapes variant de 90 à 155 km à travers 10 départements du 25 mai au 2 juin 2024.

VOYAGE ENSEMBLE A VELO A PARIS 2024								
Etape	Départ	Arrivée	Km	D+	Km Total	D+ Total	N° Openrunner	Nom du parcours penrunner
1	Miramas	Mejannes le Clap	109	888	109	888	15777423	EVP 2024 CoDep 13 Etape 1 v2.0
2	Mejannes le Clap	Langogne	112	1579	221	2467	17590238	EVP 2024 CoDep 13 Etape 2 v2.2
3	Langogne	Parent	154	1334	375	3801	17590290	EVP 2024 CoDep 13 Etape 3 v2.3
4	Parent	Bellenaves	89	937	464	4738	17746721	EVP 2024 CoDep 13 Etape 4 v2.0
5	Bellenaves	Bourges	136	1178	600	5916	17774672	EVP 2024 CoDep 13 Etape 5 v2.2
6	Bourges	Montargis	133	1130	733	7046	18714577	EVP 2024 CoDep 13 Etape 6 v3.1
7	Montargis	Viry-Chatillon	117	726	850	7772	19791591	EVP 2024 CoDep 13 Etape 7 v3.1
8	Viry-Chatillon	Paris	49,4	200	899,4	7972	18820182	EVP 2024 CoDep 13 Etape 8 Cipale
		Total			899,4	7972		

Les partenaires et les aides :

Nous remercions chaleureusement les villes de Péligonne et Fos-sur-Mer pour la mise à disposition d'un véhicule utilitaire, la ville de Miramas pour son accueil le jour du départ, la Fédération française de cyclotourisme et le Comité Régional Sud pour leur soutien financier ainsi que les partenaires privés BCPE Financement, la Société CréActiV, l'Association des Commerçants de Saint-Chamas, Les Etablissements Leclerc de Salon-de-Provence, l'Agence du Crédit Mutuel de Fos-sur-Mer et d'Istres ainsi que l'Agence Nationale du Sport pour leur aide financière.

Le Bilan Financier :

Il vous a été présenté en détail dans le rapport financier, mais pour rappel :

- les charges se sont élevées à **47 708 €** représentant une participation individuelle de **1 110 €**
- les produits que nous avons pu obtenir se sont élevés à hauteur de **45 340 €**.

Le résultat fait apparaître un déficit de **2 068 €** pris sur les fonds propres du Codep13.

La préparation du voyage a entraîné quelques frais également pris en charge par le Codep13 à hauteur de 3 354 €.

Résultat de l'enquête de satisfaction :

Une enquête de satisfaction a été élaborée avec l'aide de Mario BELLINI. Elle a vu un taux de participation de 65% pour un taux de satisfaction de 80 %.

Perspective 2025 :

- ❖ Favoriser et dynamiser nos rencontres et regroupements en organisant des sorties avec l'aide des clubs du 13
- ❖ Créer un séjour court CODEP 13 en septembre 2025
- ❖ Faire perdurer le séjour au féminin du COREG Région Sud – prochaines dates le 2, 3 et 4 mai 2025

UN GRAND MERCI À TOUTES LES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS QUI NOUS ONT FAIT CONFIANCE.

11 RAPPORT COMMISSION COMMUNICATION - Jean-Claude SURIAN

Jean-Claude nous rappelle les différents modes de communication utilisés jusque là :

- ❖ Diffusion systématique de toutes les informations FFCT vers les présidents de clubs par un courriel groupé par le Président du Codep13.
- ❖ 11 lettres électroniques ont été diffusées aux correspondants clubs ainsi que 3 lettres spécifiques relatives aux séjours, formation PSC1 et demandes de subvention.
- ❖ Notre site internet <http://www.codep-13-cyclotourisme.com/> créé en 2022, a reçu plus de 16 900 visiteurs depuis 3 ans. Il se veut être un relais des informations de la FFCT ainsi qu'un relais vers les clubs le souhaitant tout en diffusant des informations propres au département. Il remercie les quelques personnes qui se reconnaîtront et qui nous remontent des informations pertinentes à partager.
- ❖ Une Page Facebook et Instagram « Ensemble à vélo du 13 » ont été spécialement conçues pour la communication concernant notre voyage vers Paris. Merci à Anne Sophie pour ce magnifique travail de communication.
- ❖ La nouvelle randonnée permanente « Découverte des Bouches du Rhône » labellisée en mars 2024 par la Fédération Française de Cyclotourisme sous le numéro **366/23**, permet sur sept circuits de découvrir la plus grande partie du territoire du 13 en empruntant un maximum des petites routes. Les documents descriptifs de cette randonnée sont disponibles sur le site du Codep13.
- ❖ Une homologation a été réalisée avec la participation d'un cyclotouriste héraultais qui a été enchanté par la qualité des circuits et de la documentation touristique.
- ❖ Récapitulatif des circuits proposés :

CIRCUIT	VILLES DE DEPART	VILLES DE CONTRÔLE	KM	D+	N° Openrunner
1	MOURIES	ARLES et BARBENTANE	105	600	13 946 337
2	MOURIES	LES BAUX-DE-PROVENCE et MALLEMORT	110	880	14 007 053
3	MOURIES	SALON-DE-PROVENCE et LAMBESC	115	1 100	13 935 164
4	FONTVIEILLE	LES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER et ARLES	119	150	13 924 886
5	ISTRES	MARTIGUES et L'ESTAQUE VILLE	128	1 325	13 924 827
6	PEYNIER	CASSIS Sans option et GEMENOS	112	2 200	14 140 566
6	PEYNIER	CASSIS Avec option et GEMENOS	120	2 570	
7	PEYNIER	MEYRARGUES et PUYLOUBIER	111	1 600	14 449 858
		Total Km Sans Option	800	7 855	
		Total Km Avec Option	808	8 225	
15 cols à collectionner pour les amateurs du Club des 100 cols					
6 BPF du Département des Bouches-du-Rhône					

13. RESULTAT DES VOTES – présentés par Bruno CONFAIS

Bruno CONFAIS nous présente les résultats des votes des différents rapports et de l'élection des nouveaux membres du Comité Directeur.

	Nombre de Voix exprimées totales : 118			
		Nombre	% Total	% hors Blancs
Approbation du Rapport Moral	Pour	118	100 %	100 %
	Contre	0		
	Abstention	0		
Approbation du Rapport financier	Pour	118	100 %	100 %
	Contre	0		
	Abstention	0		
Approbation du Report à Nouveau	Pour	117	99 %	99 %
	Contre	0		
	Abstention	1	1%	1%
Approbation du Budget Prévisionnel	Pour	118	100 %	100 %
	Contre	0		
	Abstention	0		
Approbation du Rapport d'Activités	Pour	118	100%	100 %
	Contre	0		
	Abstention	0		

Conformément à l'article n°16 des statuts, le quorum est fixé à 50% des clubs représentant 50% des voix soit **31 électeurs et 118 voix**.

Les conditions de vote pour l'assemblée générale étant remplies, **l'ensemble des rapports sont validés**.

RESULTAT DES VOTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES AU COMITE DIRECTEUR

Nombre de sièges à pouvoir suivant nos statuts	19	
	Nombre de Votants	Nombre de Voix
Nombre d'électeurs inscrits	31	118
Nombre d'Emargements	31	118
Taux de Participation	100 %	100 %
Nombre de Votes blancs	1	1
Nombre de votes valablement exprimés	30	117

- | | |
|--------------------|---------------------|
| ❖ Gérard BLANCHARD | VC la Pomme Cyclo |
| ❖ Christian GAY | CSP Aix en Provence |

14.3 RECOMPENSES DU CODEP13

- | | |
|--------------------|------------------------|
| ❖ Aude TEMERE | Amical Cyclo Velauxien |
| ❖ Juliette DELABIE | Amical Cyclo Velauxien |
| ❖ Eléna COLLANGE | Rayon Or de la Crau |

15. PAROLES AUX INVITES :

Mario BELLINI nous rappelle que la communication est un élément essentiel pour montrer ce que l'on sert faire. Il existe, une page Facebook partagée « *En région Sud en Vélo* », géré par le Coreg Sud, est à la disposition des clubs, il suffit de faire la demande à Mario pour partager vos communications sur cette page.

Il nous précise que l'assemblée générale du Comité Régional Région Sud se déroulera en présentiel, le samedi 8 février 2025, au Creps d'Aix en Provence, accueil à partir de 9h00.

Comme l'année passée, les votes sont ouverts depuis quelques jours via l'application « EuroVote » et demande aux présidents présents de ne pas oublier de voter. Pour le Codep13, le graphique présenté montre que seulement 32% des clubs ont déjà votés.

Il nous précise que le Coreg Sud comme tous les Coregs à vocation d'aider les Codeps de la région, mais la cheville ouvrière de la FFCT, c'est les clubs.

Il nous informe qu'une nouvelle session de formation sur les assurances et la sécurité sera planifiée en novembre 2025, animés par les responsables fédéraux.

Il rajoute que les dirigeants des clubs et plus particulièrement les clubs ayant une école Française de Vélo, devront être sensibilisés sur les violences dans le sport via une formation adaptée.

Bruno CONFAIS reprend la parole pour nous rappeler que la prochaine assemblée générale **2025** du Codep13 devrait se dérouler à LAMBESC, sur proposition du président du Cyclo Club de Lambesc, Didier RENAUX. La date sera précisée en fonction des disponibilités des salles de la ville, courant janvier 2026.

Celle de 2026 est prévue à Châteaurenard sur proposition du Cyclo Club Château Renardais.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, l'Assemblée générale est déclarée terminée à 17H30.

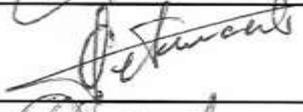
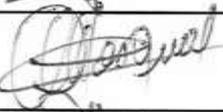
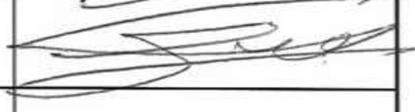
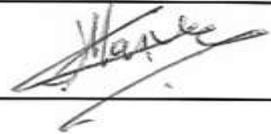
Le Président
Bruno CONFAIS



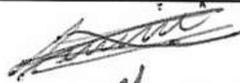
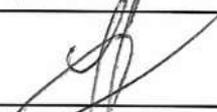
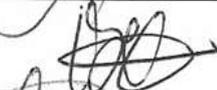
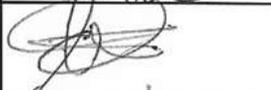
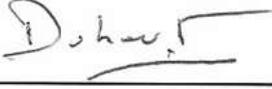
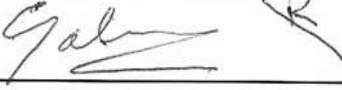
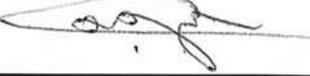
Le Secrétaire adjoint
Jean-Claude SURIAN



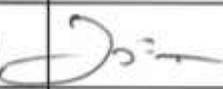
13 - FEUILLE DE PRESENCE REUNION 27/01/2024

N° FFCT	CLUBS	Voix	Licences	SIGNATURES
X 1	00196 EXCELSIOR CLUB MARSEILLE	5	71	
X 2	00792 MARTIGUES CYCLOTOURISME	7	107	
X 3	00861 CYCLO CLUB PELISSANNE	5	52	
4	00962 CYCLO CLUB ARLESIEN	5	51	Procurator - BOS.
X 5	01045 CSP AIX EN PROVENCE	8	189	
X 6	01056 MIRAMAS CYCLOTOUR.	5	51	
7	01121 TOTAL PROVENCE SPORTS	1	8	
8	01295 LA PEDALE JOYEUSE	4	50	
9	01568 A.S. ROGNAC CYCLOTOURISME	2	13	
10	01751 SCPAM SECTION CYCLO	1	7	
X 11	01918 M.J.C. CYCLOT. PLAN DE CUQUES	3	28	
12	02002 A.I.L. GRANS CYCLOS	1	9	
X 13	02142 ISTRES SPORTS CYCLO	5	62	
14	02228 UNION CYCLISTE DE LUYNES	6	97	
X 15	02283 RAYON D'OR DE LA CRAU	7	101	
		65	896	

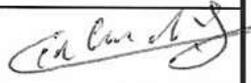
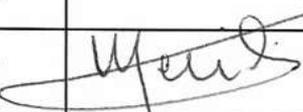
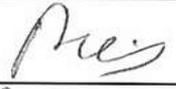
13 - FEUILLE DE PRESENCE REUNION 27/01/2024

	N° FFCT	CLUBS	Voix	Licences	SIGNATURES
16	02488	VELO CLUB ROUSSETAIN	1	5	
17	03691	VELO CLUB COTE BLEU	5	58	
X 18	04100	VELO CLUB MOULIN DE REDON	1	6	
X 19	04185	VELO CLUB FOSSEEN	5	52	
X 20	04215	VELO CLUB EGUILLEN	4	47	
X 21	04229	CYCLO CLUB DE COUDOUX	4	38	
X 22	04460	AMICAL CYCLO VELAUXIEN	6	87	
23	04490	CLUB CYCLOTOURISTE AIXOIS	1	9	Procurator BOS
X 24	04540	CLUB CYCLO LA MOULINETTE	2	11	
25	04596	CYCLO CLUB LA MALLE	2	12	
26	04645	CYCLO CLUB ROVENAIN	4	45	
X 27	04812	VELO CLUB EYGUIERES	3	23	
X 28	04847	CCO LE PUY SAINTE REPARADE	3	21	
29	05070	CYCLO CLUB LASCOURS	2	11	
X 30	05165	CYCLO CLUB SAINT ANDIOL	3	23	
			46	448	
			111	1344	

13 - FEUILLE DE PRESENCE REUNION 27/01/2024

	N° FFCT	CLUBS	Voix	Licences	SIGNATURES
31	05193	ROUE LIBRE ENTRESSEN	2	11	
32	05198	CLUB CYCLISTE ALLEINS	3	32	
33	05251	VELO CLUB GIGNAC	3	26	
34	05350	AMICAL VC TRETSOIS	1	8	
X 35	05394	C.CLUB CHATEAURENARDAIS	7	101	
36	05471	CYCLO CLUB AIRBUS	3	27	
37	05877	C.C. CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	5	68	
X 38	05885	CYCLO VTT MOLLEGES	3	33	
39	06159	CYCLO CLUB VITROLLAIS	1	6	
40	06813	CYCLO CLUB LAMBESC	5	56	Procurator 
X 41	06941	V.C LA POMME SECTION CYCLO	2	12	
42	06951	VTT CLUB DU JACQUEMARD	3	23	
43	07193	BIKE BEL AIR CLUB	7	143	
44	07262	V.C. CABRIES CALAS	4	50	
45	07683	VELO CLUB BIVEROIS	2	18	
			51 162	596 1940	

13 - FEUILLE DE PRESENCE REUNION 27/01/2024

	N° FFCT	CLUBS	Voix	Licences	SIGNATURES
46	07831	VTT DECHAINES	1	8	
X 47	08092	BICYCLETTE CLUB GRAVESONNAIS	3	24	
X 48	08154	VELO CLUB AUBAGNAIS	2	18	
49	08204	CS DE LA BOUILLADISSE	2	20	
X 50	08248	AMICALE CYCLISTE DE L'ESTAQUE	1	7	
X 51	08320	VC MIRAMAS	2	20	
52	08330	CLACYCLO	1	3	
X 53	08344	AVENIR CYCLISTE ROGNONNAIS	4	38	
X 54	08534	CYCLO CLUB DE L'ETOILE	3	29	
55	08403	TEAM DES COSTES	4	39	
56	08404	UNION SPORTIVE PALUNAISE	2	15	
57	08405	ADAVA PAYS D'AIX	1	4	
58	08428	APJES	1	3	
59	99013	INDIVIDUELS	5	68	

32 296
194 2236

97
Quorum = 97 voix

- ❖ **TOTAL CLUBS PRESENTS OU REPRESENTES : 31 clubs / 58**
- ❖ **TOTAL VOIX PRESENTES OU REPRESENTES : 113 voix / 194**

QUORUM VALIDE